L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- **Sirène** du réseau national d'alerte : ces sirènes, testées tous les premiers mercredi du mois à midi, émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute séparées d'un intervalle de 5 secondes.
  Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : ***confinez vous et écoutez la radio 103.9 FM !***
  Vous pouvez écouter le **signal national d'alerte** au numéro suivant : **0 800 50 73 05** (gratuit)

- **Corne de brume** : ce type de sirène émet un signal d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores de 2 secondes séparées par un intervalle de 3 secondes. *Seules les communes situées dans les zones en aval des barrages et très proches de ceux-ci sont équipées de ce type de sirène (Albertville par exemple).*
  Elles sont également testées les premiers mercredi des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre.
  Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : ***gagnez les hauteurs rapidement !***

- **Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)** fixé sur un véhicule de la commune ou sur un véhicule des services de secours.

- **Radio et télévisions.** En Savoie, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par **France Bleu Pays de Savoie sur 103.9 Mhz**

+

Le syndicat intercommunal Arlysère et la commune de Monthion ont fait l'acquisition d'un système d'alerte de la population par téléphone.
Si votre numéro de téléphone n'est pas renseigné dans l'annuaire ou si vous voulez être alerté sur votre téléphone portable, faites vous connaître auprès de la mairie !

Préparez le matériel nécessaire en cas d'alerte :

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Matériel de confinement
  (ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes...)
- Barres énergétiques et eau
- Couvertures et vêtements de rechange
- Papiers personnels
- Médicaments *(traitement quotidien)*

Pour en savoir plus :

Mairie de Monthion : 04 79 31 30 46 – www.monthion.com

Institut des Risques Majeurs (IRMa) : www.irma-grenoble.com

Portail du ministère, dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net